

2 Clubs
pour
1 passion



DOSSIER D'INSCRIPTION



CNPA
BP 10020 - 17630 - LA FLOTTE
contact@iledere-voile.com
05 46 09 50 57



STAGE
LOCATION
COURS PRIVÉ
FORMATION

VOILE
WINGFOIL
PADDLE
NATATION
PERMIS





NOS FORMULES, NOS TARIFS ETE 2024



STAGES

NATATION 4-8 ans - Exclusivité sur l'Île de Ré : stage de 5 leçons de 30 min ET 2 enfants maximum . Bassins chauffés	LIEU DE PRATIQUE		STAGE 5 JOURS (Lun. à Ven.)
	La Flotte	Rivedoux	125 €
	X	X	

VOILE ⁽¹⁾ - Nos stages se déroulent sur des embarcations adaptées à l'âge et niveau des participants	CODE (A renseigner sur fiche inscription)	LIEU DE PRATIQUE		STAGE 5 JOURS (Lun. à Ven.)	Autres durées (2)	
		La Flotte	Rivedoux			
MOUSSAILLON 5-8 ans	MOUS	X	X	155 €	Nous consulter <u>sur place</u> en fonction des disponibilités	
CATAMARAN Enfant 8-12 ans	Débutant	ENF0	X	X		199 € *
	Intermédiaire	ENF1	X	X		
	Perfectionnement	ENF2	X	X		
Junior 12-15 ans	Débutant	JUN0	X	X		209 € *
	Intermédiaire	JUN1	X	X		
+16 ans et Adulte	Débutant	ADU0	X			199 € *
	Intermédiaire	ADU1	X			
Junior 12-15 ans +16 ans et Adulte	Perfectionnement	JUN2	X			209 € *
	Perfectionnement	ADU2	X			
PLANCHE A VOILE +10 ans, Jun, Adu	Débutant	PAV0	X	X	199 € *	
	Intermédiaire	PAV1	X	X		
DECOUVERTE MULTISUPPORTS (Cata, Pav, Paddle) +10 ans, Jun, Adu	Tous niveaux	DECR		X	155 €	Non proposé
NEW WINGFOIL Dès 15 ans	Débutant	WING	X		Non proposé	Stage 3 jours 250 €

* + 1 SEANCE OFFERTE LE SAMEDI

COURS PRIVE (1 à 7 pers) ⁽²⁾

Pour découvrir en famille, perfectionner une manœuvre en solo ou améliorer votre technique.	1h00	2h00 (consécutives)
Solo/Duo (1 à 2 pers.) sur Dériveur ou Catamaran	67 €	120 €
Famille/Groupe formé (3 à 7 pers.) sur Dériveur Collectif	93 €	159 €

	Solo	Duo
Planche à Voile 1h30	82 €	113 €
WingFoil 1h30	95 €	180 €

	Rivedoux	La Flotte
	1h00 30 mns cours + 30 mns libre	1h30 Raid St Martin, La Flotte, Fort La Prée
Paddle Solo ou Duo	25 € /pers	40 € /pers
Paddle Famille/Groupe formé (3 à 7 pers.)	17 € /pers	28 € /pers

STADE NAUTIQUE (5x2h00) (3)

Réservé aux personnes autonomes (niveau perfectionnement) et capables de préparer l'embarcation
5 navigations libres et surveillées dans les horaires de stages Printemps - Eté - Automne

Solo (1 pers.) Navigation en Laser, Funboat ou Planche	160 €
Duo/Trio (2 à 3 pers.) Navigation en Cata ou Dériveur *	260 €
Famille (4 à 7 pers.) Navigation en Dériveur Collectif *	360 €

* Chèque de caution : 300 €

LOCATION (3)

L'heure de location débute au départ à l'eau, tout dépassement est facturé prorata temporis

Happy Hour : Départ avant Midi, 1h payée = 1h30 de navigation

		1h00	2h00 (consécutives)
Dériveur Collectif Ludic *	3 à 8 pers.	68 €	109 €
Catamaran 17 pieds *	3 pers.	50 €	83 €
Cata 15 pieds, Dériveur Velic *	2 à 3 pers.	42 €	70 €
Cata 14 pieds *	2 pers.	36 €	59 €
Laser, Funboat, Dériveur 5S	1 à 2 pers. (Funboat ou 5S)	26 €	42 €
Planche à voile Loisir	1 pers.	22 €	35 €
Sup-Paddle	1 pers.	15 €	24 €
Mega Sup (à Rivedoux)	3 à 7 pers.	50 €	80 €

* Chèque de caution : 300 €

PERMIS MER COTIER

Pour naviguer sur bateau à moteur, scooter des mers, jet de + 6Cv et à moins de 6 miles d'un abri
Formation d'env. 12h avec pratique en mer et examen théorique - Prévoir achat livre "Code Vagnon"

Cours collectif ⁽¹⁾	330 €	+ Timbres fiscaux : 78 €
Cours privé	490 €	

Quelques informations utiles

PLANNING ET HORAIRES

VOILE :

La Flotte en Ré : Les stages et navigations se déroulent **en fonction des marées**, les horaires varient donc d'un jour à l'autre - **Voir Fiche "Horaires La Flotte"**

Rivedoux-Plage : Les stages se déroulent à horaire fixe - **Voir Fiche d'inscription**

Durée : Moussillons, Découverte : Entre 1h30 et 2h par jour – Autres stages : Entre 2h et 2h30

NATATION :

La Flotte en Ré : **Durée des séances** : 30 mns - Ouvert en Juillet et Août.

Rivedoux-Plage : **Durée des séances** : 30 mns - Ouvert de mi-Juillet à fin Août.

EQUIPEMENT A PREVOIR

VOILE : Tennis ou chaussures d'eau, maillot de bain, coupe-vent, protection (lunettes, casquette, crème solaire). **Gilet de sauvetage et combinaison fournis par le club.**

NATATION : Maillot de bain et serviette.

(1) En cas d'inscriptions insuffisantes (4 pers. mini), le club vous proposera au choix remboursement ou autre formule

(2) L'inscription aux **Stages Courts** et **Cours Privé** s'effectue sur place à votre arrivée selon disponibilités

(3) Réserve aux personnes de niveau Perfectionnement

La Flotte : 05 46 09 50 57 --- Rivedoux-Plage : 05 46 35 62 05

Email : contact@iledere-voile.com



NATATION - Fiche d'inscription

À SAVOIR

Pour que votre inscription soit traitée dans les meilleurs délais, contactez nous par téléphone avant tout règlement ou envoi de la fiche d'inscription.

STAGIAIRE:



ou



NOM _____
PRÉNOM _____
NÉ(E) LE _____

Adresse

Code Postal Ville

5 LEÇONS DU LUNDI AU VENDREDI - SEMAINE N° : _____
Ex : du 08 au 12/07 = N°28

10 LEÇONS DU LUNDI AU VENDREDI - SEMAINES N° : _____ + _____
Ex : du 08 au 19/07 = N°28+N°29

HORAIRE ET SITE SOUHAITÉS (cocher un horaire et un site) (1) La Flotte : Ouvert du 01/07 au 30/08 (2) Rivedoux : Ouvert du 08/07 au 24/08													*Nous consulter	
La Flotte (1)	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30*
Rivedoux (2)	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30*



REPRESENTANT LEGAL:
(compléter les infos ci-contre)

NOM _____
PRÉNOM _____
NÉ(E) LE _____
Téléphone _____
E-mail

Je, soussigné(e), atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente (C.G.V.)* et les accepter.

Je verse, ci-joint, par :

Chèque, Espèces, Chèques-Vacances ANCV, Virement : IBAN : FR76 1090 7006 8097 2730 0101 212 BIC : CCBPFRPPBDX

- Pour mon (mes) stage(s) :€

- Pour mes options :€ 1/ Option "100% remboursé" : 12,0 € --- 2/ Dommages corporels IA Sport + MAIF : 16,0 €

SOIT UN TOTAL DE :€

Fait à, le / /202 ..

À retourner à : C.N.P.A. - BP 10020 - 17630 La Flotte en Ré

Signature Représentant légal



* CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DES ACTIVITES

L'inscription au CNPA ILE DE RE implique l'acceptation des conditions générales. Vous pouvez les consulter :

- A l'accueil
- Sur notre site internet : www.iledere-voile.com - Rubrique "Mentions légales"
- En tapant dans votre barre de recherche l'adresse : www.iledere-voile.com/mentions-legales/
- Ou en cliquant ICI



**Le CNPA Ile de Ré a souscrit pour ses membres une Assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages occasionnés à autrui.
Il vous propose aussi des garanties complémentaires dont vous trouverez le détail ci-dessous**

OPTION « 100% REMBOURSE »

12,00 €

- Avec l'option « 100% remboursé », vous pouvez être remboursé en intégralité des sommes versées pour cause de force majeure (raison médicale, accident, convocation à examen, licenciement économique ou modification des congés par l'employeur)
- La garantie est acquise à compter de la réception de votre dossier d'inscription et bordereau de souscription jusqu'au 31 août 2024, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).

Date Annulation	AVEC Option "100% remboursé"	SANS Option "100% remboursé"
31 jours ou plus avant le stage	Remboursement intégral	25 % du prix du stage conservé par le club
De 30 à 10 jours avant le stage	Remboursement intégral	50 % du prix du stage conservé par le club
Moins de 10 jours avant le stage	Remboursement intégral (1)	100 % du prix du stage conservé par le club

(1) Si stage en cours, remboursement selon séances déjà réalisées (Prorata temporis)

ASSURANCE CORPORELLE « I.A. SPORT + »

16,00 €

- Avec I.A. sport+ de la MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : Montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile,...
- Vous trouverez au verso tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I.A. sport+, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du Contrat Raqvam Associations & Collectivités souscrit par l'association.
- I.A. sport+ vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.
- La garantie est acquise à compter de la réception, par la MAIF, de votre demande de souscription jusqu'au 31 août 2024, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).

Que vous souscriviez ou non, merci de compléter le bordereau détachable accompagné le cas échéant du règlement de la cotisation complémentaire correspondante : Le recouvrement des cotisations s'effectue auprès de l'association. Aucun règlement ne doit être adressé directement à la MAIF.



N° soc: 2097445 A

Bordereau à remettre au CNPA

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse:

..... N° tél:

Atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire des options complémentaires. J'ai bien noté que ces garanties sont acquises à compter de la date de souscription jusqu'au 31/08/2024 (Durée de 12 mois maximum)

OPTION « 100% REMBOURSE »

- Je souhaite souscrire à l'option « 100% remboursé » Je ne souhaite pas souscrire cette option

ASSURANCE I.A. SPORT + (Catégorie du sport pratiqué : 3 - Cf. verso)

Si vous êtes sociétaire du groupe MAIF, indiquez votre N° de sociétaire :

- Je souhaite souscrire à l'assurance I.A. Sport + Je ne souhaite pas souscrire cette garantie

Fait à, le Signature :
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Contenu et plafonds de la garantie I.A. Sport + (saison sportive 2023/2024)

• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation.....	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux.....	3 000 €
– dont frais de lunetterie	300 €
• Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.....	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :	
– jusqu'à 9 %	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne	150 000 € x taux
– avec tierce personne	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :	
– capital de base.....	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	30 000 €
– par enfant à charge.....	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

Principales exclusions :

Sont exclus de la garantie :

- les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
- les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficierez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

Cotisation complémentaire I.A. Sport + (saison sportive 2023/2024)

Nature du sport pratiqué

(si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)

Sports de catégorie 1 :

alpinisme, banshay, bike-polo, bobsleigh, boxe birmane, boxe thaï, carving trikke, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, fly board, football américain, football australien, free run, hockey sur glace, kick boxing, kite-surf, krav maga, pancrace contemporain, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwankido, roller acrobatique/hockey/urbain, rugby, run and bike, sanda, saut à l'élastique, skeleton, ski (traditionnel, randonnée, nordique), ski nautique, spéléologie, surf des neiges, systema, varapoe, vol libre, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.....

59,00 €

Sports de catégorie 2 :

2x2 jorkyball, accro-branches, arts martiaux (judo, karaté...), attelage équestre sportif, bando, base-ball, beach soccer, blob jump, bmx, boxe, caisse à savon, canyoning, catch, combat médiéval, danse verticale dans les arbres, double dutch, échasses urbaines, fair-ball, football, foot en salle, football gaélique, grappling, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, longe-côte, luge, lutte, mountain-board, naban, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, quick soccer, quidditch, rafting, roller (loisir), self defense, sepak takraw, skysurf, sports subaquatiques, squash, street surfing, surf, trampoline, tricking, via ferrata, vol en soufflerie, wave ski, yoseikan budo

36,00 €

Sports de catégorie 3 :

activité « chiens de traîneaux », aéroboboxe, aïdo, aikido (+ ameno ukijashi), aikishintaiso, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basketball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoeira, cardiogoal, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, énergie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétéca, pilates, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquette à neige, shintaïdo, slakeline, socball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, tai-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, teqball, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling-bâton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wùo tai, yoga, zumba

16,00 €